

Qu'est-ce-que la bioéthique ?

Introduction

Pendant longtemps on n'a pas trouvé de définition de la bioéthique, on ne le retrouvait ni dans les dictionnaires, ni dans les dictionnaires à vocation juridique comme le cornu. Ce n'est que bien plus tard qu'on le trouvera défini.

1960 : progrès scientifiques fulgurants.

Pourtant avant, plusieurs scientifiques avaient déjà utilisé ce concept.

En 1803 Thomas PERCIVAK avait publié un ouvrage sur le sujet « Medical Ethics » mais il ne s'intéressait qu'à la relation médecin / patient.

1954 J. Fletcher, théologien protestant américain va s'intéresser à la notion d'éthique sous l'angle de la responsabilité. Il s'interroge sur la décision à prendre sur certaines découvertes. Il pense que chacun est responsable et peut prendre des décisions. Il traite de sujets comme l'euthanasie et la stérilisation. Sa position ne sera pas suivie par le corps médical car il n'en fait pas partie.

En 1971 Van R. POTTER s'est fait connaître dans les questions d'éthique sur une approche plus environnementale dans l'ouvrage « Bioethics : Bridge to the futur » il tente de montrer l'implication qu'il existe entre les progrès de la science, l'impact qu'ils peuvent avoir sur l'environnement et le questionnement sur ceux-ci. Il souhaite développer une éthique de la biosphère.

EN 1971 André. HELLEGERS, gynécologue, met en place un institut qui a pour vocation d'être la bibliothèque internationale de la bioéthique : Institute of Ethics Rose Joseph Kennedy. Il veut créer un centre où l'on puisse réfléchir à ces différentes problématiques.

Pourquoi cette absence de définition ?

- Pendant longtemps, prohibition des recherches anatomiques sur les cadavres car l'homme est une création divine promise à la résurrection. (Impact religieux très fort)
- Toutefois avant III s AV.JC des dissections régulières sont pratiquées et enseignées par l'école d'Alexandrie
- 15ième siècle :
 - Léonard de Vinci : un des premiers à avoir fait des planches sur le fonctionnement de l'homme car il disséqua les cadavres dans un contexte prohibitif - Michel-Ange - Raphaël
- Les progrès de la médecine sont arrivés tardivement (1960)
- Scandale après guerre sur l'expérimentation aux Etats Unis dans les années 70 dans les maisons de retraite où l'on propageait des virus pour observer sa propagation : on s'est rendu compte qu'il fallait encadrer la science -> la réflexion éthique redevient d'actualité.

-> Face à ce progrès et à certains scandales des savants, des moralistes alertent l'opinion.

L'homme ne risque-t-il pas d'être traité comme une chose, comme un moyen alors qu'il doit être considéré comme une fin en soi ? N'est-on pas en train de nier les droits de l'Homme comme la liberté, l'égalité ?

Ce n'est que 23 ans plus tard que la France créa le CCNE. (Comité Consultatif National d'Ethique)

I. Etymologie du terme

1. Le suffixe Ethique

« Ensemble des principes moraux à la base de la conduite d'une personne »

Avant éthique et morale étaient utilisés de manière indifférenciée.

Aujourd'hui, volonté affirmée de distinguer l'éthique de la morale.

Ethique s'interroge sur la manière dont un être humain s'y prenait pour acquérir ses habitudes et sur la valeur de ces dernières. On observe comment un comportement se met en place. Le comportement est plus assimilable à la morale.

Aujourd'hui il vaut mieux éviter de parler de morale car elle a un sens péjoratif car elle a une connotation très religieuse or nous sommes dans une société laïque.

La frontière entre ces deux termes est ténue :

- décret présidentiel n° 83-132 du 23 février 1983 : créant le CCNE qui énonce que sa « mission est de donner son avis sur les problèmes *moraux* qui sont soulevés par la recherche dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé »

- loi n°94-654 du 29 juillet 1994 qui consacre le CCNE tout en précisant qu'il devra donner son avis sur les concepts *éthiques*.

-> interchangeabilité de ces termes participe à cette confusion.

2. Le préfixe bio

Elément tiré du grec bios = la vie -> extrêmement lourd de sens car on ne sait pas définir ou est le commencement de la vie.

La bioéthique s'intéresse à l'être humain de sa naissance à sa disparition.

La matière permet donc d'aborder des termes aussi variés que :

- le statut de l'embryon
- PMA
- expérimentation humaine
- eugénisme, diagnostic préimplantatoire
- médecine prédictive
- thérapie géniques

- clonage thérapeutique et reproductif
 - dons d'organes
 - euthanasie
 - biotechnologies (OGM, brevetabilité du vivant...)
- > discipline très large, difficile d'en donner une définition

Cette discipline a pour objet de faire naître des principes de conduite en partant d'une réflexion sur les conséquences de la révolution biologique et génétique de l'homme.

C'est Ans JONAS a écrit « l'éthique de la responsabilité » dit qu'à chaque découverte scientifique il faudrait imaginer le pire avant de se positionner.

-> L'idée de progrès est devenue problématique

II. Le profitable et le néfaste

La bioéthique est une **science de médiations** entre deux réalités qui sont le progrès scientifique et le devenir de l'Homme. Elle est au centre de tensions.

Il y a deux éthiques : **l'éthique de la prudence** (celle du médecin) et **l'éthique du risque** (celle du chercheur qui est animé par une volonté de soigner mais d'aller plus loin car il souhaite tester des techniques expérimentales)

Aujourd'hui on sait faire beaucoup de choses mais on ne connaît pas forcément les conséquences de ces choses. On peut plus que l'on ne sait.

Avant la seconde guerre mondiale on pensait que tout les progrès scientifiques étaient nécessairement bons.

1. Le profitable (faste)

- PMA
- expérimentation humaine
- diagnostic prénatal, diagnostic préimplantatoire
- thérapies géniques
- dons d'organes
- biotechnologies

2. Néfaste

- PMA
- diagnostic prénatal, diagnostic préimplantatoire
- armes chimiques
- abus sur les données génétiques

- Risque des OGM

On doit trouver un équilibre entre le profitable et le néfaste. Mais qui est en mesure de s'emparer de la réflexion.

Chaque citoyen est concerné : il n'y a pas que les médecins, les chercheurs, les scientifiques, les économistes.

-> Idée du principe de **démocratie participative** (EG)

« Si, à la limite, on peut admettre que la science appartient aux seuls hommes de sciences, l'éthique de la science, l'éthique des conséquences de la science concerne tous les citoyens » J. BERNARD

III. Définition

Lexique juridique Guinchard : « Ethique gouvernant les recherches médicales et leurs applications à l'être humain »

Pr A. Lamboley : « ensemble des règles destinées à régir la conduite, l'attitude des médecins, des scientifiques et des chercheurs face aux progrès des sciences biomédicales et dans le but de protéger la personne humaine dans son intégrité physique et sa dignité »

Mme Lenoir et du Pr Mathieu : « Règles de conduire qu'une société s'assigne afin de faire face aux difficultés ou aux dilemmes nés des avancées des sciences de la vie »